



Ordre du jour de la séance ajournée du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 26 mai 2025, à 19h00, au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile

1. Présence et quorum
 2. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
 3. Procès-verbal
 4. Trésorerie
 5. Période de questions •
 6. Correspondance
 - 6.1. Demande d'une contribution financière et l'autorisation de circuler- La Marche Vaincre la SLA
 - 6.2. Demande d'une contribution financière Relais pour la vie
 7. Loisirs
 - 7.1. Bonification de l'offre jeunesse et aménagement d'une place éphémère
 - 7.2. Octroi contrat réfection trottoirs du Centre Ernest-J.-Papillon
 8. Urbanisme
 - 8.1. Demande d'autorisation CPTAQ no 02-2025 lots 4 897 784, 4 897 7854 897 788, 4 897 070 ptie, (9197-0228 Québec inc. et ferme Yvan et Sylvain Latulippe senc)
 - 8.2. Demande d'autorisation CPTAQ no 03-2025 lot 4 897 106 (854, chemin de la station)
 - 8.3. Demande d'autorisation CPTAQ no 04-2025 lot 4 896 976 (247, rang sainte-anne)
 - 8.4. Demande permis assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale No 09-2004 (PIIA)
 9. Projets
 10. Service incendie
 11. Hygiène du milieu
 12. Travaux publics
 13. Direction générale
 14. Varia
 15. Levée de la séance
- Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.
 - Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.
 - À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.